

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 23 mars 2023 à 20h30 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Comptes de gestion 2022
Comptes administratifs 2022
Affectation des résultats sur le budget 2023
Vote des taxes locales 2023
Dépense d'investissement avant le vote du budget 2023
Projet de désimperméabilisation de la cour de la mairie
Travaux de réfection de l'église de Mamirole : subvention
Subventions 2023
Cartes avantages jeunes 2023-2024
Questions diverses

Fait à Le Gratteris, le 17 mars 2023

Le Maire

Cédric LINDECKER

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Le **23 mars 2023**, à 20h30, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Cédric LINDECKER

Etaient présents : tous les conseillers, sauf M. Albert DUCOULOUX, Mme Chantal PIREDDU qui donne pouvoir Mme Corinne TALTAVULL, M. Francis SCHWEITZER à M. Lauren SIMONIN et M. Jean BOSIA à M. Cédric LINDECKER.

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la liste des délibérations votées : 24 mars 2023

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-Michel VANICAT pour remplir cette fonction.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public du SGC de Besançon pour les comptabilités des budgets Commune et Lotissement le Vernois II

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ comptes administratifs 2022

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2022 des budgets Commune et Lotissement.

Madame Corinne TALTAVULL, commission Finances, propose aux membres de délibérer hors la présence du Maire. Après étude, les conseillers votent les comptes administratifs des budgets Commune et Lotissement, et constatent qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public du SGC de Besançon.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de	85 326.25 €
Investissement : excédent de	6 317.58 €

Budget Lotissement :

Fonctionnement : déficit de	92 205.45 €
-----------------------------	-------------

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

5/ affectation des résultat sur le budget 2023

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 106 698.88 €

Résultat de clôture en investissement : excédent 32 259.53 €

Restes à réaliser : néant

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 32 259.53 € au compte R001 et la somme de 106 698.88 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6/ vote des taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14.94 %
- taxe d'habitation : 11.63 %

charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/ dépense d'investissement avant le vote du budget

Le Maire rappelle l'article L1612-1 du CGCT qui permet, par délibération de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose l'ouverture de crédit au compte 2046/204 pour un montant de 1000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits proposée.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8/ travaux de réfection de l'église de Mamirolle

Le Maire présente le projet de travaux de réfection du plafond de l'église élaboré par la commune de Mamirolle. Il rappelle que la commune de Le Gratteris a participé en 1986 au financement de travaux portant sur le clocher et les façades.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 4500 € à la commune de Mamirolle. Cette somme sera inscrite au budget Commune 2023, compte 2041482, et amortie sur trois ans à partir de l'exercice 2024.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

9/ subventions 2023

Après avoir pris connaissance des demandes et délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer :

Au FSE du collège de Saône : 48 €

A l'Ecole des Métiers Dijon Métropole : 230 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

10 cartes avantages jeunes 2023-2024

La reconduction de l'offre sur réservation de la carte avantages jeunes aux enfants âgés de 11 ans à 20 ans est proposée. Cette carte sera vendue à la commune par le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté), 9 € l'unité, soit une augmentation de 2 €. Les personnes n'ayant pas récupéré leur carte cette année ne seront pas sollicitées.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses ...

Projet de désimperméabilisation de la cour de la mairie : Le maire présente une estimation du coût des travaux avec le plan et les matériaux utilisés. Une délibération sera prise après étude d'autres projets.

Fin de la séance : 22h45

Liste des délibérations prises lors de la séance du 23 mars 2023

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Comptes de gestion 2022

Comptes administratifs 2022

Affectation des résultats sur le budget 2023

Vote des taxes locales 2023

Dépense d'investissement avant le vote du budget 2023

Travaux de réfection de l'église de Mamirolle : subvention

Subventions 2023

Cartes avantages jeunes 2023-2024

Liste des conseillers présents lors de cette séance

Sébastien BONNET, Jean-Paul DUREY, Cédric LINDECKER, Lucie LONGO, Corinne TALTAVULL, Laurent SIMONIN et Jean-Michel VANICAT.

Date :

<i>Signature du Maire</i>	<i>Signature du secrétaire</i>
<i>Cédric LINDECKER</i>	<i>Jean-Michel VANICAT</i>